



L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Fevrier 2011

MOT DU MAIRE

■ Les bonnes nouvelles se poursuivent !

POLITIQUE FAMILIALE — VOLET AÎNÉS

Nos démarches pour l'établissement d'une politique familiale qui favorise « le plein épanouissement de nos aînés et un vieillissement actif » viennent de franchir une étape importante. Nous sommes la première municipalité de la MRC à être admis dans la démarche MADA « municipalité amie des aînés » par la ministre responsable des aînés, Mme Marguerite Blais. Cette annonce s'est déroulée à Saint-Eustache le 4 février dernier. À cette occasion, cinq municipalités des Laurentides ont reçu une subvention totalisant 85 944 \$ dont 16 000 \$ seront accordés au Carrefour action municipale et famille, qui est l'organisme qui accompagnera les municipalités dans la réalisation de leur projet.

MADA est une approche inspirée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et vise l'adaptation des politiques et des services municipaux au vieillissement de la population. Elle propose des actions qui tiennent compte des particularités et des besoins des aînés de chaque municipalité, telles l'augmentation de l'offre de services de loisirs ou l'adaptation du mobilier urbain, des services de transport. Aussi, cette adhésion à la démarche MADA nous permettra d'avoir accès à des sommes supplémentaires puisque le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soutient les municipalités qui participent à la démarche (MADA) en leur donnant accès à un fond de 9 millions sur trois ans pour financer des infrastructures : parcs intergénérationnels, ajouts de bancs publics, installations sanitaires, etc.

Ainsi, nous serons mieux outillés pour définir le volet « aînés » de notre politique familiale intergénérationnelle.



De gauche à droite : Pierre Brisson, directeur du Service des loisirs, Bruno Laroche, maire, Yves Dagenais, conseiller municipal et Sylvain Vanier, directeur des Travaux publics.

NOUVEAU DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DES INCENDIES

La municipalité a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur des incendies, il s'agit de M. Yannick Corbeil. Bienvenue dans vos nouvelles fonctions M. Corbeil !

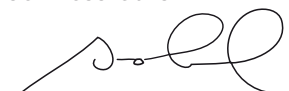
NOUVELLE SIGNALISATION

Depuis janvier, de nouveaux arrêts ont été installés à l'intersection du chemin des Hauteurs et du lac de l'Achigan. À court terme, il fallait absolument régler ce problème de sécurité. Le ministère des Transports a ses exigences et cette mesure était à court terme inévitable. Certains ajustements seront encore faits quant à l'emplacement des panneaux. Toutefois, nous nous sommes assurés que la pente soit déneigée et sablée adéquatement. Éventuellement, nous étudierons la possibilité de revoir la configuration de l'intersection en augmentant la superficie du plateau de stabilité. Entre-temps, soyez prudent et ne vous gênez pas pour nous signaler un problème. C'est aussi grâce aux situations que vous prenez la peine de nous signaler que nous pouvons améliorer rapidement nos services.

RECONNAISSONS LE MÉRITE DE L'ÉQUIPE DU LAC CONNELLY !

Une joute qui ne passera pas à l'histoire pour l'équipe de Saint-Hippolyte, mais nous avons eu beaucoup de plaisir lors de cette partie de hockey (qui en était à la 13^e édition) mettant aux prises les représentants de la municipalité et les bénévoles du club récréatif du lac Connelly. Même renforcé par l'ajout de l'athlète olympique Maxime Gingras, nous sommes inclinés 11 à 5

contre les hommes de Claude Brosseau. Ce n'est que partie remise messieurs !


Bruno Laroche, maire



Une mention spéciale au casque protecteur du conseiller Dagenais



Bruno Laroche et l'athlète Maxime Gingras en action !

Cliquez pour voir www.saint-hippolyte.ca

■ La sécurité durant les mois d'hiver

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ VOTRE AVERTISSEUR ?

Vous auriez dû le faire en octobre dernier, en même temps que vous changiez l'heure ! Vous ne l'avez pas fait ? Alors, arrêtez immédiatement votre lecture et allez vérifier vos avertisseurs. Votre vie et celle de ceux que vous aimez en dépendent. Rappelez-vous qu'il faut installer au moins un avertisseur à chaque étage de sa demeure, y compris au sous-sol. Ce dernier doit être installé dans un corridor, près des chambres à coucher, à au moins 10 cm du mur s'il est placé au plafond et à 10 cm du plafond s'il est placé au mur.

CHAUFFAGE D'APPOINT

Il faut d'abord faire inspecter l'installation de son chauffage au bois par un professionnel. Le bois doit être fendu en bûches de petite taille, de préférence. Ainsi, elles brûleront plus proprement, étant exposées aux flammes sur une plus grande surface. Il faut aussi savoir qu'il faut faire entrer suffisamment d'air dans la cheminée pour permettre une combustion complète et générer moins de fumée. Et moins de fumée

signifie moins de créosote, un liquide contenu sous forme de gouttelettes dans la fumée dégagée par le bois lors de sa combustion. Le créosote durcit en refroidissant et s'agrippe aux parois de la cheminée, augmentant ainsi les risques d'incendie. Il ne faut pas brûler une grande quantité de bûches à la fois ; mieux vaut en brûler moins et en ajouter plus souvent. C'est la meilleure façon d'éviter des feux de cheminée et des retours de fumée vers l'intérieur du bâtiment.

GAZ DE COMBUSTION

Se procurer un détecteur de monoxyde de carbone, quelle bonne idée ! L'avertisseur de fumée ne peut pas vous protéger des vapeurs toxiques du CO qu'une installation peut produire. C'est un gaz toxique qui peut être mortel. Le monoxyde de carbone ne se voit pas et ne se sent pas.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de protection incendie, au 450.563.2505, poste 254



■ Les pièges qui peuvent nuire à l'évacuation rapide d'une résidence en cas d'incendie

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR L'INTÉRIEUR

- Gardez toujours les sorties, les portes et les fenêtres libres de tout obstacle.
- Vérifiez les fenêtres de votre demeure et gardez-les en bon état afin de pouvoir les ouvrir en tout temps, peu importe la saison. Rappelez-vous que le gel peut bloquer les fenêtres.
- Prenez l'habitude de ranger bottes, souliers, sacs d'école, sacs de sport, etc. afin de laisser les corridors, les escaliers et les sorties libres pour éviter les chutes lors d'une évacuation.
- Installez, si ce n'est déjà fait, des avertisseurs de fumée et des avertisseurs de monoxyde de carbone dans votre résidence. Vérifiez régulièrement s'ils fonctionnent bien. Ces appareils pourraient vous sauver la vie et celle de ceux que vous aimez.

Les sorties secondaires bien déneigées peuvent, entre autres choses, faciliter votre évacuation en cas d'incendie.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR L'EXTÉRIEUR

- Assurez-vous que toutes vos sorties secondaires telles que balcon, galerie, terrasse, patio, trottoir d'accès, etc. sont toujours bien déneigées. Rappelez-vous que, en cas d'incendie, vous et les autres résidents ne pourrez peut-être pas utiliser votre sortie principale pour évacuer votre résidence.
- Dégagez toujours un chemin pour permettre à tous les résidents de gagner rapidement le point de rassemblement prévu en cas d'urgence.

Pour de plus amples renseignements sur les pièges de votre résidence ou sur les précautions à prendre durant la période hivernale, communiquez avec votre service de sécurité incendie : 450-563-2505 poste 241.



Gilles Beauregard

Finance & Administration,
Communication & Culture
450.563.2505 #506
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais

Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine

Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay

Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau

Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy

Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

■ Conseil de ville

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 7 mars, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.





Animation & prix de présence

Disco des jeunes

Vendredi, 11 mars à 19h à 21h30
Pavillon Roger-Cabana (7-14 ans) // Coût : 5 \$

Emplois d'été

DERNIÈRE CHANCE !

Moniteurs, chef-moniteur, surveillants de parc, sauveteurs, préposés à la descente de bateaux...

DATE LIMITE : 25 février à 12 h

Envoyez votre CV sans tarder à :

✉ mcaron@saint-hippolyte.ca



Festival d'hiver de Saint-Hippolyte

Parc Roger-Cabana (2060, ch. des Hauteurs)
Gratuit pour les 0-3 ans
Service de navette gratuit !

SAMEDI 19 FÉVRIER DE 11 H À 15 H

- 11 h à 13 h Traîneau à chiens
- 11 h à 14 h 30 Service de cantine en plein air
- 11 h à 14 h 45 Animation pour toute la famille
- Blocs de neige à sculpter
- Jeux gonflables
- Feu de joie
- Maquillage
- Musique avec DJ Nino
- 13 h 30 à 14 h Chasse au trésor (2-5 ans) (6-12 ans)
- 14 h 45 à 15 h Finale du Concours 1001 bonshommes de neige



*Selon la température, la programmation peut être modifiée sans préavis. Annulé en cas de pluie.

Inscriptions : Session printemps 2011

Nous sommes tous fébriles à l'approche des premiers signes du printemps : la neige qui fond, les arbres en fleurs et l'arrivée de l'**INFO-LOISIRS** Printemps 2011. Début mars, le document sera en ligne sur le site de la Municipalité et vous en recevrez un exemplaire par la poste.



FORFAIT EXPRESS* : Un rabais de 5 \$ s'applique, sur chaque activité, lors d'une inscription le 14 mars. (*Citoyens de Saint-Hippolyte)

JOURNÉE D'INSCRIPTION

Lundi 14 mars à l'Hôtel de Ville
8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h / 18 h 30 à 20 h 30

PÉRIODE D'INSCRIPTION

14 au 19 mars à l'Hôtel de Ville
Pendant les heures d'ouverture régulières.

Bibliothèque

LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il y en a des activités à faire durant la semaine de relâche scolaire... Toutefois, pour se détendre et se faire plaisir, la bibliothèque est « la place » pour faire le plein de découvertes sans dépenser un sou ! Une bande dessinée ? Un roman fantastique ? Un documentaire sur les animaux ? Une bonne revue ? Chaque abonné peut emprunter jusqu'à 10 livres et 5 revues pour 3 semaines. L'abonnement pour les moins de 18 ans est gratuit. Durant la semaine de relâche, la destination idéale, c'est à votre bibliothèque municipale !

HEURES D'OUVERTURE

Mardi	13 h à 19 h
Mercredi	9 h à 19 h
Jeudi	13 h à 21 h
Vendredi	13 h à 21 h
Samedi	9 h à 14 h

Information : 450.224.4137
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

Information

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
ambraun@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 # 238

■ Offre d'emploi : Journalier surnuméraire

La Municipalité de Saint-Hippolyte est à la recherche de candidats pour pourvoir des postes de journalier surnuméraire, de 40 heures par semaine, pour une période de 22 à 26 semaines à compter du début mai 2011.

Relevant du directeur des travaux publics ou de son représentant, le journalier surnuméraire devra exécuter le travail normalement effectué par les journaliers cols bleus tel que :

- Travaux de peinture
- Signalisation
- Entretien ménager
- Préparation de salle et transport d'équipement
- Entretien des parcs et terrains de jeux
- Déboisement
- Entretien et réparation de la signalisation
- Toutes autres tâches connexes

PROFIL RECHERCHÉ :

- Avoir de la facilité à communiquer
- Avoir des habiletés avec le travail manuel

- Avoir un esprit d'équipe
- Posséder un permis de conduire, classe 5
- Être en parfaite forme physique
- Avoir une formation de la CSST sur les chantiers de construction
- Être capable de remplir les rapports journaliers
- Avoir complété son secondaire V

*Posséder un permis de classe 3 ou 1 est un atout

CONDITIONS D'EMBAUCHE :

La rémunération sera établie en fonction de la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée par le poste est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le 18 mars 2011 à l'adresse suivante :

Monsieur Sylvain Vanier, directeur
Service des travaux publics
Municipalité de Saint-Hippolyte

✉ 2253, ch. des Hauteurs, Saint-Hippolyte, J8A 1A1

☎ 450.563.2362 📧 cledoux@saint-hippolyte.ca

■ Déneigement

Nous vous rappelons quelques règles pour que le déneigement de nos routes se fasse de façon sécuritaire et rapide.

- Les boîtes à ordures, poubelles, bacs de recyclage et boîtes aux lettres doivent être bien nettoyés. Lors de la journée de cueillette, assurez-vous que les poubelles et bacs de recyclage soient disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service.
- En période d'hiver, le stationnement sur les voies publiques est interdit entre minuit et 7 h, jusqu'au 1^{er} avril.
- Dans toutes les rues de la municipalité, il est interdit de déposer la neige.

Merci de votre collaboration !



■ L'igloo-mobile est interdit au Québec !

L'igloo-mobile est un véhicule non déneigé qui circule sur les routes.

Bien sûr, nous avons connu un hiver presque sans tempête, mais il reste que la conduite hivernale comporte déjà assez de risques de collisions et de pannes qu'il est important de circuler avec un véhicule en état de rouler de façon sécuritaire.

Même pour parcourir une courte distance, un pare-brise partiellement nettoyé ne suffit pas. Il faut prendre soin de dégager TOUTES les surfaces vitrées, le toit, le capot et les phares du véhicule. Vous verrez mieux et... vous se-

rez mieux vu ! Et souvenez-vous de toujours allumer vos phares. Ainsi, vos feux de position arrière seront en fonction et permettront aux automobilistes derrière vous de vous voir.

Une fois engagés sur la chaussée, vous devez vous méfier des conditions routières souvent trompeuses et incertaines. La chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage ou au dérapage. Donc, adaptez à l'état de la route votre vitesse et la distance à laquelle vous suivez un autre véhicule.

De plus, n'immobilisez pas votre véhicule en bordure des routes principales de manière à

rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation, l'exécution de travaux, l'entretien du chemin ou encore, à entraver l'accès à une propriété.

Lors d'une tempête, ne prenez votre véhicule que si cela est vraiment nécessaire. Gardez toujours votre réservoir à essence rempli au moins à moitié et ayez à l'intérieur de votre voiture une petite trousse de secours comportant les éléments indispensables pour vous sortir d'une impasse, vous réchauffer et être visibles.

Bonne route !